

hiver 2023



Vacances adaptées pour adultes en situation de handicap intellectuel



Mode d'emploi pour choisir votre séjour

Ce catalogue est réalisé en Facile à lire et à comprendre pour vous permettre de choisir vous-même vos vacances.



le groupe de vacanciers

Vous devez regarder quels sont vos besoins en accompagnement. Vos besoins vont définir votre groupe de vacanciers. Il y a les groupes flâneurs, promeneurs, touristes et routards.



flâneurs: vous avez tout le temps besoin d'un accompagnateur.



touristes: vous avez parfois besoin d'un accompagnateur.



promeneurs: vous avez souvent besoin d'un accompagnateur.



routards: vous avez rarement besoin d'un accompagnateur.

Il y a plus de détails sur les groupes de vacanciers à la page 4.



le lieu, le gîte et les activités

Vous pouvez regarder les séjours qui sont proposés pour votre groupe. Il u a des séjours à la campagne, à la montagne, à la mer ou découverte.



campagne



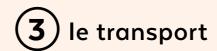
montagne



mer



Pour chaque séjour, vous trouverez les informations sur le lieu, le gîte, les activités, les dates, le transport, la taille du groupe et le prix. Vous pouvez choisir votre séjour selon ce que vous aimez et voulez faire durant vos vacances.



Vous pouvez choisir entre plusieurs façons de voyager pour partir et revenir de vacances.

Choix 1:

Vous pouvez retrouver le groupe à Besançon. Vous partez ensemble vers votre lieu de séjour.

Choix 2:

Vous pouvez partir depuis un **point** de rendez-vous à coté de chez vous. Un bus vous emmène à Besançon. Vous partez avec le groupe vers votre lieu de séjour.

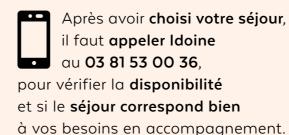
Choix 3:

Vous pouvez retrouver le groupe sur le **trajet entre Besançon** et votre lieu de séjour.

Choix 4:

Ou vous pouvez aller directement sur votre lieu de séjour.

Il y a plus de détails sur les transports à la page 6.



Vous pouvez vous inscrire avec la feuille d'inscription page 33 et page 35.

séjours d'hiver



Les séjours d'hiver c'est par ici



Les séjours d'hiver pour les **touristes** c'est par ici





Inscription



Vos besoins en accompagnement

La **présentation des groupes des vacanciers** vous permet de savoir **dans quel groupe vous êtes** pour partir en séjour.

Selon votre **besoin d'accompagnement** vous pouvez être dans le groupe **flâneurs**, **promeneurs**, **touristes** ou **routards**.

Un besoin en accompagnement c'est par exemple lorsque l'on a besoin de l'aide d'un accompagnateur pour faire sa toilette ou pour se déplacer.

Avec ce rangement, vous pouvez ainsi **choisir plus facilement** votre séjour en fonction de **vos besoins**, de **vos envies** et de **vos attentes**!

●●●● Le groupe des flâneurs

Vous avez tout le temps besoin d'un accompagnateur



Vous êtes dans le **groupe des flâneurs**

si vous avez besoin de l'aide d'un accompagnateur :

- · pour la toilette et vos vêtements,
- · pour les repas,
- pour être bien dans un groupe et échanger avec les autres vacanciers.
- · pour les activités et les sorties.

Si elles durent trop longtemps, vous pouvez être fatigué.

Vous avez besoin d'avoir des repères et un rythme calme pendant la journée.



compréhension difficile



fauteuil roulant



parle un peu



aide à la marche



marche moyenne



ne parle pas

OOO Le groupe des promeneurs Vous avez **souvent besoin** d'un accompagnateur



Vous êtes dans le **groupe des promeneurs**

si vous avez besoin de l'aide d'un accompagnateur

ou si vous avez besoin de sa présence pour vous quider et vous encourager :

- · pour la toilette et vos vêtements,
- · pour les repas,
- · pour être bien dans un groupe et échanger avec les autres vacanciers.
- · pour les activités et les sorties.

Si elles durent trop longtemps, vous pouvez être fatigué.

Vous avez besoin d'avoir des repères et un rythme calme pendant la journée.



compréhension difficile



fauteuil roulant



parle un peu



aide à la marche



marche moyenne



ne parle pas

Pour tous les séjours

Si besoin, un accompagnateur peut **gérer** ou **vous aider à gérer** votre **argent personnel**.

Si vous avez des **médicaments**, ils vous seront **donnés** par un **accompagnateur**.

Si vous **pouvez** et si vous avez **l'habitude** de **sortir seul** de chez vous, vous pourrez vous **promener sans accompagnateur** pendant le séjour. Si vous avez été victime d'un traumatisme crânien ou d'un accident de la vie, vous pouvez choisir parmi tous les séjours selon vos besoins.

●●○○ Le groupe des touristes

Vous avez parfois besoin d'un accompagnateur.



Vous êtes dans le **groupe des touristes**

si vous avez besoin de la présence d'un accompagnateur pour vous encourager :

- · pour la toilette et vos vêtements,
- · pour les repas,
- pour être bien dans un groupe et échanger avec les autres vacanciers.

Vous avez besoin de la **présence** d'un **accompagnateur** pour les **activités** et les **sorties**. Vous aimez faire **beaucoup** d'activités.



compréhension bonne



marche longue



parle un peu



compréhension moyenne



marche moyenne



parle bien

●○○○ Le groupe des routards

Vous avez **rarement besoin** d'un accompagnateur.



Vous êtes dans le **groupe des routards**

si vous gérez seul ou parfois avec la présence d'un accompagnateur :

- · votre toilette et vos vêtements,
- · le temps des repas.

Vous êtes bien dans un groupe et vous arrivez facilement à échanger avec les autres vacanciers. Vous avez besoin de la présence discrète d'un accompagnateur pour participer

aux activités et aux sorties.

Vous aimez faire beaucoup d'activités.



compréhension bonne



parle un peu



marche longue



parle bien

Les transports

Attention, l'organisation des transports a changé.

Tous les séjours Idoine partent depuis le Palais des sports à Besançon. L'adresse du Palais des sports est 42 Avenue Léo Lagrange, 25000 Besançon.

Vos accompagnateurs sont là pour vous accueillir. Il y a un endroit avec une table pour votre séjour. Vous pouvez vous y installer, boire un verre et faire connaissance avec les autres vacanciers. Puis, vous partez avec le groupe depuis Besançon vers votre lieu de séjour.

À la **fin des vacances**, tous les séjours **rentrent** au **Palais des sports** à **Besançon**.

L'aller et le retour sont compris dans le prix du séjour.

Vous pouvez choisir entre plusieurs façons de voyager pour partir et revenir de vacances.

Vous pouvez **choisir une façon de voyager différente** pour votre **trajet aller** et **votre retour.**

On en **parle au téléphone** lors de **votre inscription**. Et on trouve **la meilleure solution pour vous**. On vous propose le **trajet le plus court** entre chez vous et le lieu de séjour pour que **votre voyage soit confortable**.





Rendez-vous au Palais des Sports à Besançon.

Le **rendez-vous pour le départ** et pour **l'arrivée** est au **Palais des Sports à Besançon**.

Vous venez ou repartez par vos propres moyens.

Vous voyagez avec les vacanciers et les accompagnateurs.





Rendez-vous dans une ville étape à côté de chez vous.

Un bus vous transporte entre la ville étape et le Palais des Sports.

Cette ville étape est une **ville différente de Besançon**.

Pour **l'aller**, un **car** vous emmène de la **ville étape vers Besançon**.

Pour **le retour**, un **car** vous emmène de **Besançon vers la ville étape**.

Les villes étapes sont présentées sur la page 8.

Si vous voulez partir d'une ville étape, ou rentrer par une ville étape, il faut nous le dire au téléphone lors de votre inscription.

Il faut **plusieurs vacanciers par ville étape** pour avoir **un car**. Idoine peut ajouter **une nouvelle ville étape** si **vous le demandez** et si d'autres **vacanciers sont intéressés**.





Rendez-vous sur le trajet entre Besançon et votre lieu de séjour.

Vous habitez entre Besançon et votre lieu de séjour.

Pour **l'aller**, les **accompagnateurs du séjour** viennent **vous chercher chez vous**.

Ou ils viennent vous chercher à un point de rendez-vous sur la route.

Pour le retour, les accompagnateurs du séjour vous déposent chez vous.

Ou ils vous déposent à un point de rendez-vous sur la route.

Il faudra nous le dire au téléphone lors de votre inscription.





Rendez-vous directement sur le lieu de séjour.

Vous **venez par vos propres moyens jusqu'au lieu de séjour** car vous **habitez à côté**, par exemple.

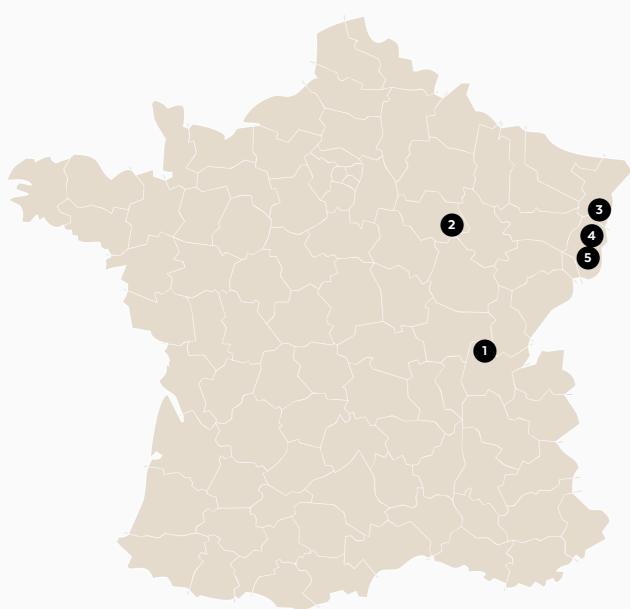
Vous repartez par vos propres moyens du lieu de séjour.

Il faudra nous le **dire au téléphone** lors de votre **inscription**.

6

Villes étapes pour partir en hiver

Pour le départ du 23 décembre et le retour du 03 janvier



Ain (01)

1 Beaupont

Aube (10)

2 Troyes

Bas-Rhin (67) 3 Chatenois Haut-Rhin (68) Colmar 5 Mulhouse

Chères vacancières et chers vacanciers,

Nous sommes heureux de vous **présenter notre catalogue** pour les **séjours été 2023** et les **séjours hiver 2023-2024**.

Ce catalogue est réalisé en Facile à lire et à comprendre pour vous permettre de choisir vous-même vos vacances.

Les séjours sont rangés en fonction des besoins en accompagnement.

Un besoin en accompagnement c'est par exemple lorsque l'on a besoin de l'aide d'un accompagnateur pour faire sa toilette ou utiliser son argent personnel.

Avec ce rangement, vous pouvez ainsi choisir plus facilement votre séjour en fonction de vos besoins, vos envies et vos attentes.

Pour vos vacances d'été, vous pouvez vous inscrire sur un séjour de votre choix à partir du 12 décembre 2022.

Pour vos vacances d'hiver, vous pouvez vous inscrire sur un séjour de votre choix à partir du **24 août 2023**.

Pour vos inscriptions, vous pouvez nous appeler au 03 81 53 00 36.

Cette année, il y a des **nouveaux séjours** pour le groupe des **flâneurs**, des **promeneurs**, des **touristes** et des **touristes routards**.

Il y a un **nouveau séjour** pour le **groupe** des **touristes routards** en **juillet** !

Vous pourrez découvrir de **nouveaux lieux** de **vacances** dans le **Gard**, dans le **Haut-Rhin**, en **Haute-Saône**, dans le **Jura**, en **Saône-et-Loire** et dans **l'Yonne**.

Vous pourrez découvrir de **nouvelles activités** : le **zoo** et le **marché de noël** de **Mulhouse**, le **parc animalier** du **Hérisson**, le **Château de Guedelon**, le **parc animalier** de **Sainte-Croix**.

Cette année, l'organisation des transports a changé! Les lieux de rendez-vous et les dates pour les transports sont définis à l'avance. Vous pouvez aussi nous appeler si vous avez un besoin ou une demande particulière.

Le **prix des transports** est compris dans le **prix du séjour**.

Nous espérons que vous trouverez **votre bonheur dans ce catalogue**, pour **vos vacances d'été** et pour **vos vacances d'hiver!**

À très bientôt, L'équipe de l'association Idoine,

Anaël Kieber : Directrice

Mathilde Bouvrot : Coordinatrice

Ce que vous trouverez dans ce catalogue

Hiver 2023

Pour préparer vos vacances	page	13
Pour mieux vous satisfaire	page	13
Pour participer à des activités	page	15
Pour faire et voir des œuvres d'art	naae	17



Séjours d'hiver

Promeneurs	page	18
Touristes et Routards	page	28
Fiche d'inscription pages	33 et	3!
Liste des séjours	page	39
Partie administrative	page	4(

10



Pour préparer vos vacances

Si vous voulez rencontrer les accompagnateurs de votre séjour été, vous pouvez venir à Besançon le dimanche 25 juin 2023.

Pour mieux vous satisfaire

Toute l'année nous sommes à votre écoute! Vous pouvez nous parler de vos envies et de vos besoins pour vos prochaines vacances.

Par exemple, vous pouvez **nous appeler au 03 81 53 00 36** si vous souhaitez :

- · découvrir une nouvelle ville,
- · partir à une **autre période** que les vacances d'été et d'hiver,
- · profiter d'un séjour à thème,
- · faire un **séjour parenthèse, sur-mesure** ou **de rupture**...

Un **séjour de rupture** est un séjour de **quelques jours** seulement, pour **couper et changer** de la vie de tous les jours.

Nous pourrons en **discuter** pour voir ce qu'il est possible de faire.



Pour participer à des activités et des sorties

uis plus de 10 ans pous vous propos

Depuis plus de 10 ans nous vous proposons des activités et des loisirs avec notre programme du Côté loisirs.

Les loisirs sont les moments dans la journée où l'on s'amuse et l'on s'occupe avec des activités que l'on aime.

Pour réaliser le programme d'activités et de sorties du Coté loisirs nous souhaitons vous rencontrer pour connaître vos envies et vos besoins. Ensemble, nous pourrons choisir les loisirs qui vous plaisent le plus.

Avec le **Côté Loisirs**, vous pourrez **choisir** de :

- · faire des soirées,
- · visiter un marché de noël,
- · partir en week-end,
- · voir des spectacles,
- · aller dans un parc à thème,
- · faire ou voir du **sport**,
- · fêter le réveillon de Nouvel An,
- · visiter un musée,
- participer à un **atelier artistique**...

Nous vous contacterons pendant l'année pour vous proposer des **dates de rencontres**.

Vous pourrez ainsi nous dire quelles sont les activités et sorties que vous voulez faire.



Pour voir et faire des œuvres d'art

Idoine présentera l'exposition « L'Art sans Fard » en novembre 2023.

Vous pourrez voir et faire des œuvres d'arts. Nous vous invitons à participer à l'exposition en réalisant des peintures, des dessins, de la photo ou des sculptures.

Nous souhaitons **vous rencontrer** afin de **choisir ensemble** le **thème** de l'exposition de **l'année 2023**. Nous vous contacterons pendant l'année pour vous proposer des dates de rencontres.

En **novembre 2022, l'exposition** « **l'Art sans Fard** » était présentée à la **Médiathèque Pierre Bayle** à **Besançon** pendant la **Semaine Bisontine du Handicap**.
Elle a duré **1 semaine**.

Il y avait des œuvres d'arts des expositions des années précédentes et des nouvelles peintures.



Montagne





..page 20

page 22

Campagne

La Chapelle-Saint-Sauveur page 24

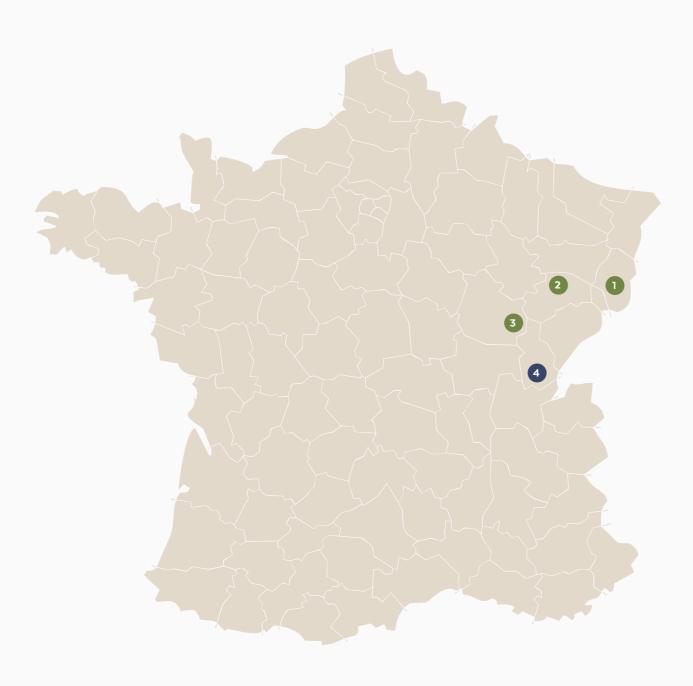
Aspach-le-Bas nouveau

Francalmont nouveau

1 semaine ou 12 jours

1 semaine ou 12 jours

1 semaine ou 12 jours 🔥



●●●○ Le groupe des promeneurs Vous avez **souvent besoin** d'un accompagnateur

compréhension difficile	fauteuil roulant	parle un peu
aide à la marche	marche moyenne	ne parle pas

Il y a plus de détails sur les groupes de vacanciers à la **page 4**.

19

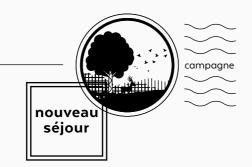


Aspach-le-Bas

Aspach-le-Bas est un village dans le département du Haut-Rhin.

Idoine vous conseille ce séjour si vous voulez :

- des vacances calmes à la campagne
- profiter de bons repas et d'une **bonne ambiance**,
- faire des visites.











★ Les plus de ce séjour ———

Découverte du Zoo de Mulhouse.

Visite et achats de souvenirs dans les villes et villages alsaciens.

Visite de la Cité du train à Mulhouse.

La Cité du train est un musée sur les trains et la SNCF.

Marché de noël de Mulhouse.

(h) Activités













☆ Gîte -

Le gite s'appelle le Gite Le Charme.

C'est une **maison** sur 2 étages.

Au rez-de-chaussée, il y a une **cuisine** avec une table pour le repas et un salon.

Il y a aussi 2 chambres avec lit médicalisé accessible PMR, 3 chambres de 2 à 3 personnes et 3 salles de bain avec WC. Au 1er étage, il y a une chambre de 2 à 3 personnes avec une douche, un WC, une grande salle de bain WC, un petit salon et une grande salle de jeux. Au 2e étage, il y a **2 chambres** pour **2 personnes**.

A l'extérieur, il y a une **terrasse** avec **barbecue**, un jardin et un poulailler.

Il est impossible de prévoir des soins nursing sur ce séjour.

1 fauteuil





Chambre pour couple



Chambre 1 personne



Cuisine des animateurs

→ Informations pratiques -



O Départ depuis Besançon ou depuis la ville étape de votre choix.

Liste des villes étapes pour l'hiver à la page 8.



1 heure 30



Séjour de 12 jours :

du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024

ou du 28 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix du séjour : 2 250 euros Vous pouvez venir 1 semaine :

du 23 au 28 décembre 2023

Prix de la semaine : 1160 euros



vacanciers 4 accompagnateurs



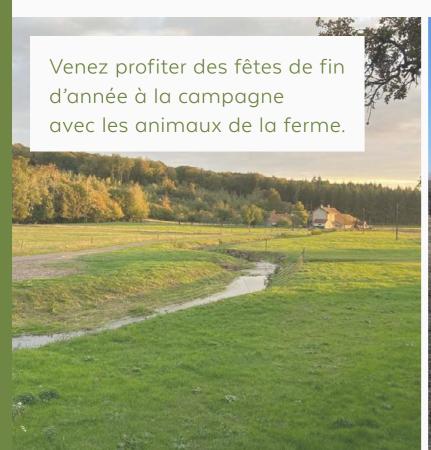
Francalmont

Francalmont est un village dans le département de la Haute-Saône.

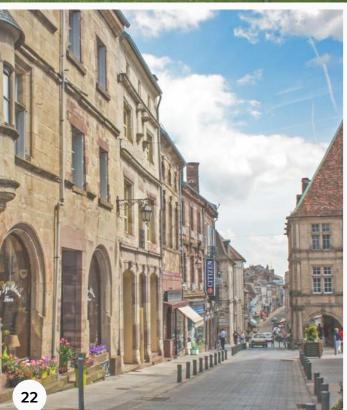
Idoine vous conseille ce séjour si vous voulez :

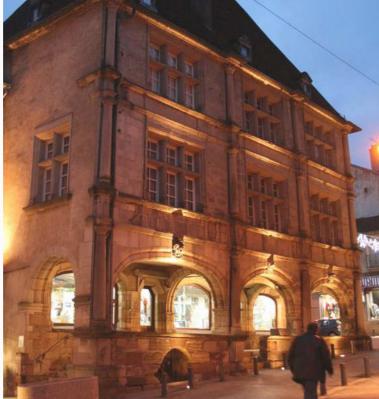
- des vacances pour voir les animaux de la ferme,
- profiter du **calme** de la campagne,
- découvrir la nourriture franc-comtoise.











★ Les plus de ce séjour

Visite et achat de souvenirs à Luxueil-les-Bains. Découverte du site archéologique d'Ecclésia. Activités et découverte des animaux de la ferme. Sorties au **bowling** et au **restaurant**.

Activités













Gîte -

Le gite s'appelle Le ranch de la Vaivre.

C'est une **maison** avec 1 étage.

Au rez-de-chaussée, il y a une cuisine, un salon, une salle de bain et une buanderie.

Il y a aussi 1 chambre de 2 personnes et 1 dortoir pour les accompagnateurs.

À l'étage, il y a **1 salle cinéma** de 15 places, **2 chambres** de 2 personnes et 1 chambre de 3 personnes. Il y a une **grande salle d'activités** pour faire des **jeux**



Escalier



Cuisine des animateurs



Chambre pour couple



Cinéma

→ Informations pratiques



et des soirées dansantes.



O Départ depuis Besançon ou depuis la ville étape de votre choix.

Liste des villes étapes pour l'hiver à la page 8.







9 vacanciers 4 accompagnateurs

Séjour de 12 jours :

du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix du séjour : 2 030 euros

Vous pouvez venir 1 semaine : du 23 au 28 décembre 2023

ou du 28 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix de la semaine : 1050 euros





La Chapelle-Saint-Sauveur

La Chapelle-Saint-Sauveur est un village dans le département de la Saône-et-Loire.

Idoine vous conseille ce séjour si vous voulez :

- des vacances calmes à la campagne,
- profiter de la **nature** et des **chevaux**,
- faire des balades.









★ Les plus de ce séjour ———

Marché de Noël de Dole.

Visite d'une fabrique de savon d'ânesse et de son élevage d'ânes.

Achats de souvenirs à Chalon-sur-Saône et visite de la ville.

Marché aux volailles de Louhans.

Visite du Musée de la Vache qui rit.

(h) Activités













shopping

☆ Gîte -

Le **gîte** s'appelle **La Malatière**.

Il est au centre du village, à côté d'un restaurant.

C'est une grande maison à 2 étages.

Au rez-de-chaussée, il y a une cuisine

et un grand salon avec cheminée.

Il y a aussi **une chambre** avec sa **salle de bain** et ses **WC**. Au 1er étage, il y a des chambres de 1 à 4 personnes.

Il y aussi des **salles de bain** et des **WC**.

À l'extérieur, il y a une **cour**, une **terrasse** et un **barbecue**.



Escalier



1 fauteuil roulant



Cuisine des animateurs



Chambre pour couple



Chambre 1 personne

→ Informations pratiques -



Départ depuis Besançon ou depuis la ville étape de votre choix.

Liste des villes étapes pour l'hiver à la page 8.







minibus + voiture

9 vacanciers 4 accompagnateurs

Séjour de 12 jours :

du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix du séjour : 1995 euros

Vous pouvez venir 1 semaine : du 23 au 28 décembre 2023

ou du 28 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix de la semaine : 1030 euros





Saint-Laurent-en-Grandvaux

Saint-Laurent-en-Grandvaux est un village dans le département du Jura.

Idoine vous conseille ce séjour si vous voulez :

- des vacances calmes à la montagne,
- faire des visites et des balades,
- profiter de la **nature** et des **animaux**.









★ Les plus de ce séjour -

Sortie au bowling et cinéma.

Découverte du Parc animalier du Hérisson.

Visite du musée du jouet.

Visite d'une fromagerie.

Activités



☆ Gîte











Le **gîte** s'appelle la **ferme Léonie**.

Il est dans le village, à côté des magasins.

Il peut y avoir d'autres personnes en vacances dans le gîte. C'est une **grande et ancienne ferme**, avec un **ascenseur**. Il y a plusieurs **salons**, **salles à manger** et **salles d'activités.**

Les **chambres de 2 à 3 personnes** ont toutes une **salle de bain** avec **WC**.

Il y a aussi une **salle vidéo** et un **jacuzzi**. Un **jacuzzi** est une **petite piscine** avec des **bulles**.



Ascenseur



1 fauteuil roulant



Cuisinier le midi



Cuisine des animateurs



Chambre pour couple

→ Informations pratiques



Départ depuis Besançon ou depuis la ville étape de votre choix.

Liste des villes étapes pour l'hiver à la page 8.



1 heure 30



minibus + voiture

9

vacanciers
4 accompagnateurs



Séjour de 12 jours :

du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix du séjour : 2 450 euros Vous pouvez venir 1 semaine : du 23 au 28 décembre 2023

ou du 28 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix de la semaine : 1260 euros





Séjours d'hiver pour les Touristes et les Routards



Découverte







●●○○ Le groupe des touristes

Vous avez **parfois besoin** d'un accompagnateur.



compréhension bonne



marche longue



parle un peu



compréhension moyenne



marche moyenne



parle bien

●○○○ Le groupe des routards

Vous avez rarement besoin d'un accompagnateur.



compréhension bonne



parle un peu



marche longue



parle bien

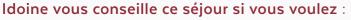
Il y a plus de détails sur les groupes de vacanciers à la **page 4**.



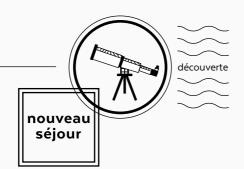


Flacey-en-Bresse

Flacey-en-Bresse est un village dans le département de la Saône-et-Loire.



- des vacances calmes à la campagne,
- profiter des chevaux et des animaux,
- passer les fêtes de fin d'année dans un super gîte.









★ Les plus de ce séjour

Visite de Lons-le-Saunier et du musée de la Vache qui rit.

Illuminations de Noël du village de Vercia.

Sortie au bowling et au cinéma.

Balade au marché aux volailles de Louhans : poules, coqs et canards.

Activités













🖀 Gîte

Le gîte s'appelle La Prairie.

Il est à côté d'une ferme avec des chevaux.

Au rez-de-chaussée, il y a une cuisine, une **salle à manger** et un **salon**.

Il y a aussi 1 chambre de 2 personnes avec salle de bain et WC. À l'étage, les **4 chambres de 2 à 3 personnes** ont toutes une salle de bain avec WC.

À l'extérieur, il y a une **mini-ferme**, un **barbecue** et un **sauna**. Un sauna est une petite pièce où il fait très chaud.







Chambre pour couple



Cuisine des animateurs

→ Informations pratiques -





Départ depuis Besançon ou depuis la ville étape de votre choix. Liste des villes étapes pour l'hiver à la page 8.



1 heure 30



minibus + voiture

9 vacanciers 3 accompagnateurs

Séjour de 12 jours :

du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix du séjour : 1950 euros

Vous pouvez venir 1 semaine : du 23 au 28 décembre 2023

ou du 28 décembre 2023 au 3 janvier 2024

Prix de la semaine : 1010 euros









Pour vous inscrire à un ou plusieurs séjours de votre choix :

Vous devez appeler Idoine au 03 81 53 00 36 pour vérifier la disponibilité et si le séjour correspond bien à vos besoins en accompagnement.

Puis vous devez remplir la fiche d'inscription et l'envoyer à Idoine —> ou par mail à contact@association-idoine.fr

Après avoir reçu votre fiche d'inscription, Idoine vous enverra un dossier personnel à nous retourner complété sous 1 mois.

Pour vos **vacances d'hiver**, vous pouvez vous inscrire à partir du **25 août 2023**.

1/2 - Informations liées à v	otre inscriptio	on	Groupe : □ Flâneur
Lieu de séjour souhaité :			☐ Promeneur
Date : du			☐ Touriste ☐ Routard
Nom:			
Prénoms :		Date de naissance :	
Nom et adresse de l'établissement			
Téléphone :			
Adresse précise pour l'envoi des élé établissement ou famille) :			
Adresse précise pour l'envoi de la fo	icture (foyer / tute	eur / curateur) :	
Mail tuteur / curateur :		Tél. tuteur / curateur	
Transport - Retrouvez tous les détails	s sur l'organisation de	es transports et les villes étapes et de la p	age 6 à la page 13.
Lieu de départ souhaité :		Lieu de retour souhaité :	
Besançon – plateforme de dépar		Besançon – plateforme de ret	
☐ Convoyage – ville étape souhaité		☐ Convoyage – ville étape souh	
date:		date:	
☐ Lieu de séjour		Lieu de séjour	
☐ Sur le trajet entre Besançon et le	lieu de séjour	Sur le trajet entre le lieu de sé	jour et Besançon
Répartition des chambres			
Je pars en couple :	🗌 oui 🗌 non	J'ai besoin d'une chambre indivi	
Si oui, nom de la personne :			oourquoi :
On partage la même chambre : On partage le même lit :	□ oui □ non	Attention : certains hébergemen pas de chambre couple ou de cha	ts ne disposent
Droit à l'image : Acceptez-vous la d (journaux, expositions, rapport d'act			tivité ?
Assurance annulation : Ne pas la jo Elle est égale à 4,01% du prix du séjo à cocher obligatoirement : ☐ oui	our sans la cotisat	ion (sous réserve du taux définitif établi pa	
Acompte : Afin d'entériner votre ins 250 euros pour 1 semaine 40 paiement par : virement chè	00 euros pour 2 se	emaines 🛘 500 euros pour 3 sem	
Si vous avez une mesure de protecti Je soussigné(e) (nom et qualité du s	-	_	
accepte les conditions particulières de			

soient adressés complets à Idoine et que le versement de l'acompte soit effectif, le tout dans les délais impartis.

d'inscription

Signature (et tampon) du tuteur/curateur obligatoire :

2/2 - Informations liées à vos besoins en accompagnement

34

Mobilités	
Au quotidien, vous déplacez-vous en fauteuil ? □ oui □ non	Devons-nous prévoir une location de fauteuil ? □ oui □ non
Si oui, s'agit-il d'un fauteuil manuel ? □ oui □ non	Devons-nous prévoir une location de tout autre matériel médical (lève malade, lit médicalisé etc.) ?
Ou d'un fauteuil électrique ? □ oui □ non	□ oui □ non si oui, précisez :
Vous servez-vous d'un déambulateur ? □ oui □ non	
Si oui, viendrez-vous avec ? □ oui □ non	Pour le transport, pouvez-vous faire les transferts de votre fauteuil au siège du véhicule ?
Pour les sorties , avez-vous besoin	Devons-nous prévoir un véhicule adapté
d'un fauteuil de confort	type TPMR pendant le séjour ?
d'un déambulateur	oui non
du bras d'un accompagnateur	
autres, précisez :	Pour les autocars, devons-nous prévoir une rampe / une nacelle ?
Attention : sur certains hébergements, il peut être c de mettre en place du matériel médical.	
Médical	Rappel:
Doit-on prévoir un passage infirmier	- La distribution des médicaments est assurée par nos équipes.
pendant le séjour ? □ oui □ non	- Les soins nursing ne sont plus possibles
si oui, précisez et prenez contact avec Idoine	sur les séjours.
pour valider l'inscription	- Pour les traitements en solution buvable,
	prévoir obligatoirement leur équivalent per-os
	(même pour les traitements épisodiques).
Épilepsie : □ oui □ non	- Sur certains séjours, il peut-être difficile,
Stabilisée :	voire impossible de planifier un passage infirmier.
Comportement : Pouvez-vous être agressif physiqu Quelles en sont les manifestations ? Manifestation sexuelle particulière ? □ oui □ no Si oui, précisez :	on
Enurésie / encoprésie :	
Êtes-vous énurétique ? 🔲 oui 🔲 non	Êtes-vous encoprétique ? □ oui □ non
Si oui, vous devez prévoir des protections de matelo ou celles-ci vous seront facturées par Idoine.	as spécifiques
Particularités sur le plan du comportement, du hand sur le plan médical ou autre domaine :	dicap physique et/ou intellectuel,



à photocopier suivant le nombre d'inscriptions et à envoyer par mail à contact@association-idoine.fr ou par courrier à Association Idoine 15 C chemin des Essarts, 25000 Besançon

1/2 - Informations liées à v	otre inscriptio	nn	Groupe : □ Flâneur
			☐ Promeneur
Lieu de séjour souhaité :			☐ Touriste
Date : du	au		- 🗌 Routard
Nom :			
Prénoms :		Date de naissance :	
Nom et adresse de l'établissement d			
Téléphone :		a	
Adresse précise pour l'envoi des élér		_	
établissement ou famille) :			
Adresse précise pour l'envoi de la fa			
Mail tuteur / curateur :			
Transport - Retrouvez tous les détails	sur l'organisation de	es transports et les villes étapes et de l	a nage 6 à la nage 13
Lieu de départ souhaité :	sui rorganisation ac	Lieu de retour souhaité :	a page o a la page 15.
Besançon - plateforme de dépar	+	Besançon – plateforme de i	retour
☐ Convoyage - ville étape souhaité		Convoyage - ville étape sou	
date:		date:	
☐ Lieu de séjour		☐ Lieu de séjour	
☐ Sur le trajet entre Besançon et le	lieu de séjour	Sur le trajet entre le lieu de	séjour et Besançon
Répartition des chambres			
Je pars en couple :	🗌 oui 🗌 non	J'ai besoin d'une chambre indi	viduelle :
Si oui, nom de la personne :			z pourquoi :
On partage la même chambre :	□ oui □ non	Attention : certains hébergem	
On partage le même lit :		pas de chambre couple ou de	•
		1	
Droit à l'image : Acceptez-vous la di			'activité ?
(journaux, expositions, rapport d'act	ivite) 🔲 Jaco	epte 🗀 Je naccepte pas	
Assurance annulation : Ne pas la jo	indre au moment	de l'inscription	
Elle est égale à 4,01% du prix du séjo	our sans la cotisat	ion (sous réserve du taux définitif établi	par la MAIF en 2022)
à cocher obligatoirement : \square oui	🗌 non 🏻 (sans rép	oonse, l'assurance sera souscrite	automatiquement).
Acompte : Afin d'entériner votre inso	-		
250 euros pour 1 semaine 40			
paiement par : virement chèc	que bancaire a i o	rare a labine	
Si vous avez une mesure de protection	on, la signature d	e votre tuteur/curateur est oblige	atoire.
Je soussigné(e) (nom et qualité du si			
accepteles conditions particulières de		· ·	
ne pourra être validée qu'à condition			
soient adressés complets à Idoine et d Signature (et tampon) du tuteur/cur			ans les delais imparti :
organization (ce tarriport) du tutcul/ cui	accar obligatione	. Dute	

2/2 - Informations liées à vos besoins	en accompagnement
Mobilités	en accompagnement
Au quotidien, vous déplacez-vous en fauteuil ?	Devons-nous prévoir une locat

2/2 - Informations liées à vos besoins	en accompagnement	Notes
Mobilités		140163
Au quotidien, vous déplacez-vous en fauteuil ? □ oui □ non	Devons-nous prévoir une location de fauteuil ? ☐ oui ☐ non	
Si oui, s'agit-il d'un fauteuil manuel ? □ oui □ non	Devons-nous prévoir une location de tout autre matériel médical (lève malade, lit médicalisé etc.) ?	
Ou d'un fauteuil électrique ? □ oui □ non	oui non si oui, précisez :	
Vous servez-vous d'un déαmbulateur ? □ oui □ non		
Si oui, viendrez-vous avec ? □ oui □ non	Pour le transport , pouvez-vous faire les transferts de votre fauteuil au siège du véhicule ?	
Pour les sorties , avez-vous besoin d'un fauteuil de confort	□ oui □ non Devons-nous prévoir un véhicule adapté	
☐ d'un déambulateur ☐ du bras d'un accompagnateu r	type TPMR pendant le séjour ? ☐ oui ☐ non	
autres, précisez :	une rampe / une nacelle ?	
Attention : sur certains hébergements, il peut être		
de mettre en place du matériel médica	I	
Médical	Rappel : - La distribution des médicaments est assurée	
Doit-on prévoir un passage infirmier pendant le séjour ?	par nos équipes. - Les soins nursing ne sont plus possibles	
si oui, précisez et prenez contact avec Idoine pour valider l'inscription	cur los sálours	
	prévoir obligatoirement leur équivalent per-os	
Épilepsie : ☐ oui ☐ non Stabilisée : ☐ oui ☐ non	- Sur certains séjours, il peut-être difficile, voire impossible de planifier un passage infirmier.	
Comportement : Pouvez-vous être agressif physic	uement ?	
Manifestation sexuelle particulière ? ☐ oui ☐ r		
Si oui, precisez :		
Enurésie / encoprésie : Êtes-vous énurétique ? □ oui □ non	Êtes-vous encoprétique ? □ oui □ non	
Si oui, vous devez prévoir des protections de mate ou celles-ci vous seront facturées par Idoine.		
ou cenes-ci vous seront ructurees pur ruome.		
Particularités sur le plan du comportement, du ha sur le plan médical ou autre domaine :	ndicap physique et/ou intellectuel,	

Liste des séjours d'hiver



Séjours d'hiver pour les Promeneurs

Campagne

Aspach-le-bas - nouveau - page 20 l semaine ou 12 jours

Francalmont - nouveau - page 22

1 semaine ou 12 jours

La Chapelle-Saint-Sauveur - page 24

1 semaine ou 12 jours 🔥

Montagne

Saint-Laurent - nouveau - page 26
1 semaine ou 12 jours







Séjours d'hiver pour les Touristes et les Routards

Découverte







Grille d'évaluation du CNLTA

La constitution de groupes homogènes est l'un des facteurs essentiels au bon déroulement de chacun des séjours. Dans l'intérêt des vacanciers, le CNLTA a tenté de définir le profil des vacanciers qui semble correspondre à chaque séjour en tenant compte de deux critères : les capacités mentales et les possibilités physiques.

Pour vous aider à choisir, nous vous invitons à vous référer au tableau ci-dessous :

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
A Bonne autonomie : sociable, dynamique, participe, Présence discrète de l'encadrement.	1 Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.	1 Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.	1 Possédant le langage.
B Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités,). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.	2 Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.	Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.	2 Compréhension générale, mais langage pauvre.
C Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant. D Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.	3 Problèmes moteurs. Marche avec l'aide ponctuelle d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil. 4 Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.	Gomportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.	3 Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.

Nos groupes de vacanciers se basent sur 3 critères :

- les gestes de la vie quotidienne,
- la mobilité,
- le comportement et la vie sociale.



A1 - A2 : correspond au groupe des Routards



B1 - B2 : correspond au groupe des Touristes



B2 - PA : correspond au groupe des Promeneurs . PA : Personnes âgées



C3 - D4 : correspond au groupe des Flâneurs

Charte nationale de qualité du C.N.L.T.A

Tourisme et Loisirs Adaptés pour Adultes Handicapés

Dans le champ du tourisme social, les organismes prestataires, organisateurs de vacances et de loisirs adaptés pour adultes handicapés et les associations utilisatrices s'engagent solidairement à mettre en oeuvre toutes les conditions pour la réalisation de séjours de vacances et de loisirs de qualité en référence à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées et dans le cadre de la loi de 1992 sur le tourisme. La présente Charte, réalisée par le CNLTA, fédération regroupant des associations organisatrices de vacances et des représentants d'usagers, concrétise cet engagement et en détermine les fondements : l'application détaillée figure dans ses deux annexes.

Les organismes promoteurs de vacances et de loisirs s'engagent à :

- 1 EXERCER leur activité dans les conditions prévues par la législation en vigueur.
- **2** OFFRIR aux usagers les garanties de service, d'accueil et d'accompagnement qu'ils sont en droit d'attendre.
- 3 RESPECTER les conditions contractuelles.
- **4** FOURNIR une équipe d'encadrement préparée et assez nombreuse présentant une qualité suffisante pour faire face à une mission.
- 5 PROPOSER un hébergement adapté aux caractéristiques du groupe et aux spécificités du handicap.
- **6** ASSURER un programme d'activités en harmonie avec le profil des participants et favorisant leur insertion dans le milieu où se déroulent les vacances.
- **7** ACCEPTER un contrôle de qualité de leur séjour par une personne mandatée : choisie en priorité parmi les représentants d'usagers non impliqués dans l'organisation de séjours de vacances.

En contrepartie les représentants d'usagers s'engagent :

- **8** À FOURNIR des renseignements fiables et précis lors des inscriptions dans un séjour choisi par rapport à la capacité des personnes concernées.
- **9** À ASSURER un relais à l'organisme de vacances pendant le séjour (établissement, familles, tuteurs...).
- 10 Le CNLTA est garant de l'éthique concernant l'engagement des signataires. Il est représenté auprès des administrations et met en oeuvre les études et les mesures nécessaires pour contrôler, défendre, promouvoir l'action de ses membres.

CNLTA - Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés



16 rue Blaise Pascal - BP 197
79205 PARTHENAY Cedex
Tél: 05.49.71.01.32
Fax: 05.49.70.09.49
Courriel: cnlta@cnlta.asso.fr

inscription

Conditions particulières de vente

Conditions particulières de vente et informations précontractuelles en application de l'Article R211-4 du Code du Tourisme.

A. Informations précontractuelles

À noter que ces informations précontractuelles sont adressées à titre individuel à chaque adhérent à la suite d'une pré-inscription sur l'un des séjours.

1 - Les caractéristiques principales des séjours de vacances

- 1 La destination des séjours, l'itinéraire, les périodes de séjour, les dates de séjour et le nombre de nuitée sont indiqués dans le catalogue à chaque page descriptive. Ces informations seront de plus communiquées à titre individuel à chaque adhérent à la suite de sa pré-inscription sur un séjour.
- 2 Les moyens, caractéristiques et catégories de transport sont indiqués dans le catalogue à chaque page descriptive. Les lieux, dates et heures de départ vous seront communiqués au minimum un mois avant le départ en séjour.
- **3** La situation, les principales caractéristiques et la catégorie touristique de l'hébergement sont indiquées dans le catalogue à chaque page descriptive.
- **4 -** L'ensemble des repas pour toute la durée des séjours est fourni par l'Association.
- **5** Les visites, les excursions et les autres services compris dans le prix total du séjour sont indiqués dans le catalogue à chaque page descriptive.
- **6** La taille de chaque groupe et le nombre d'accompagnateurs sont indiqués dans le catalogue à chaque page descriptive.
- **7 -** L'ensemble des services pendant les séjours sera fourni dans la langue française.
- **8** Il est indiqué dans le catalogue à chaque page descriptive si le séjour est adapté aux personnes à mobilité réduite et, si oui, pour combien de personne.

2 - La dénomination sociale et l'adresse géographique, ainsi que les coordonnées téléphonique et électronique de l'Association Idoine

Association Idoine 15 C Chemin des Essarts,25000 Besançon

Téléphone : 03 81 53 00 36

Mail : contact@association-idoine.fr

Idoine est une association loi 1901 qui bénéficie d'une licence de voyage et de tourisme N° IMO 2512005 et de l'agrément « Vacances

Adaptées Organisées » N°2020-0019-SOCIAL (27/02/2020).

Idoine est également agréée auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Idoine n'est en aucun cas un organisme médicalisé ou semi-médicalisé.

3 - Le prix total des prestations incluant toutes taxes

Le prix total incluant toutes taxes de nos séjours de vacances est indiqué dans le catalogue sur chaque page descriptive. Le montant du surcout handicap sera précisé lors de l'émission du devis.

Les prix des séjours comprennent : les frais d'hébergement, de restauration, les activités, l'encadrement, les transports aller-retour et sur place : les frais d'organisation, de fonctionnement et les assurances (RPC assurance rapatriement).

Les prix des séjours ne comprennent pas : le montant de l'adhésion annuelle à l'association, l'assurance annulation facultative, les dépenses personnelles, les frais médicaux, l'argent personnel et les surcoûts éventuels (chambre individuelle, rapatriement non couvert par l'assurance, de déplacement sur un autre lieu de séjour pour cause de non-adaptation, de renfort d'accompagnement lié à une prise en charge spécifique et non-anticipée). Les sommes avancées par Idoine pour palier à un manque essentiel (frais médicaux, trousse de toilette, chaussures de marche, vêtements, argent personnel, etc.) devront être remboursées à la fin du séjour sur présentation de facture.

4 - Les modalités de paiement, le montant à verser au titre de l'acompte et le calendrier pour le paiement du solde

- Les prix des séjours incluant toutes taxes sont indiqués dans le catalogue. Il faut ajouter à ce prix la cotisation annuelle d'un montant de 10€ valable du 01/10/2021 au 30/09/2022, ainsi que le montant de l'assurance annulation (facultative) dont le montant est indiqué sur la fiche d'inscription.
- Afin de valider définitivement une inscription sur un séjour, une fiche d'inscription accompagnée d'un acompte de : 250€ pour un séjour de 1 semaine, 400€ pour un séjour de 2 semaines, 500€ pour un séjour de 3 semaines, doit être adressée à l'association dans les trente jours suivants la pré-inscription. Faute de quoi la réservation deviendra caduque.

- Le solde du séjour est à régler sur facture au plus tard 30 jours avant le début du séjour.
- Si le vacancier a besoin d'accompagnement pour gérer son argent pendant le séjour, la somme doit être adressée à l'association Idoine au minimum 30 jours avant le début du séjour, via un paiement distinct de celui du séjour. Nous n'acceptons pas d'argent liquide au moment des départs.

Tous les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'association Idoine par :

- virement : Crédit Agricole de Franche Comté IBAN : FR76 1250 6200 1150 3177 9401 062 BIC : AGRIFRPP825,
- · chèque bancaire ou postal,
- · chèque ANCV.

Le nom du participant et la référence du séjour doivent obligatoirement être rappelés lors de chaque règlement (paiement de l'acompte, du solde et de l'argent personnel).

5 - Le nombre minimal de personnes requis pour réaliser le séjour et la date limite de résolution le cas échéant

Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation de chaque séjour sera indiqué sur les informations précontractuelles adressées à chaque adhérent à la suite d'une pré-inscription sur l'un des séjours. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, le contrat pourra être résolu jusqu'à 20 jours avant le début du séjour. Une nouvelle destination sera alors proposée. En cas de refus, les sommes versées seront intégralement remboursées sans autre dédommagement.

6 - Informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeport et de visas

L'Association Idoine n'organise aucun séjour à l'étranger. Il est toutefois possible que les séjours se déroulant à proximité d'une frontière puissent organiser une journée de visite dans le pays européen voisin. C'est pourquoi il est vivement recommandé d'avoir sa Carte Nationale d'Identité en cours de validité.

Le délai de renouvellement d'une Carte Nationale d'Identité est au minimum d'un mois.

7 - Modalités de résolution ou de modification du contrat

 a) Résolution ou modification du fait du participant

- Le vacancier peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du séjour, par courrier recommandé avec accusé de réception et moyennant le paiement de frais de résolution conformément au l de l'article L. 211-14 du Code du Tourisme :
- plus de 60 jours avant la date d'ouverture du séjour, 30 % du prix total de séjour est dû,
- de 60 à 40 jours avant la date d'ouverture du séjour, 70 % du prix total de séjour est dû,
- de 40 jours à la date d'ouverture du séjour, la totalité du prix total de séjour est dû.
- La non-présentation au rendez vous de départ ne donnera lieu à aucun dédommagement et devra être signalée à l'association Idoine par les représentants de l'intéressé. Le vacancier devra rejoindre le séjour par ses propres moyens.
- Tout séjour interrompu pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, ni dédommagement. Les frais de transport pour le retour du vacancier à son domicile seront à sa charge ainsi que ceux de l'accompagnant.
- Toute modification à une inscription initiale entraîne la perception de 15% par séjour concerné. Elle devra nous parvenir plus de 30 jours avant la date d'ouverture du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, nous ne pourrons enregistrer la dite modification.
- Rapatriement : le rapatriement d'un adhérent du lieu de séjour à son lieu de résidence habituel implique obligatoirement la présence d'un accompagnant (établissement, famille)
- Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, le vacancier peut, moyennant un préavis de 30 jours avant le début du séjour, adressé à l'association par courrier ou par mail, céder son contrat à une personne satisfaisant toutes les conditions applicables à ce contrat. Cela implique que le sexe, les besoins en accompagnement de la nouvelle personne soient similaires, voire identiques (soins infirmiers, mobilité, aides pour les actes de la vie quotidienne, etc.). Un contrôle de ces conditions sera effectué par l'association via les documents obligatoirement remis par la personne : fiche d'inscription, dossier personnel, synthèse individuelle et questionnaire médical. Pour toute cession d'un contrat. une somme de 100€ sera demandée pour frais administratifs, réédition de l'ensemble des documents nécessaires à l'activité et édition des éléments indispensables au déroulement du séjour (pochette bleue, étiquettes pilulier, étiquettes de départ et retour, etc.).

🎢 inscripti

Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du séjour ainsi que des frais de cession.

b) Résolution ou modification du fait de l'association

L'association Idoine se réserve le droit :

- De modifier, voire d'annuler un séjour si les circonstances l'y obligent ou en cas d'insuffisance du nombre de participants. Nous vous informerons au plus tard 20 jours avant la date de départ. Une nouvelle destination vous sera alors proposée. En cas de refus les sommes versées vous seront intégralement remboursées sans autre dédommagement.
- De déplacer un vacancier sur un lieu de séjour plus adapté aux besoins en termes d'accompagnement. Les frais de transport pour le transfert du vacancier seront à sa charge ainsi que ceux de l'accompagnant, si la présence de ce dernier est nécessaire.
- De renvoyer un participant si, par son comportement, il mettait en danger sa propre sécurité, celle des autres, ou le bon déroulement du séjour. Il en est de même si le type de public visé pour le séjour n'est pas respecté. En cas de renvoi pendant le séjour, il ne sera pas admis de remboursement des sommes versées ni de dédommagement. Les frais de transport pour le retour du vacancier à son domicile seront à sa charge ainsi que ceux de l'accompagnant. Dans tous les cas, ces décisions seront prises en accord avec les personnes responsables du vacancier. En situation d'urgence et si nous sommes dans l'impossibilité de joindre celles-ci, nous serons amenés, pour la sécurité de chacun, à prendre une décision sans leur aval.
- De substituer un transport à un autre.
- Le programme proposé peut faire l'objet de quelques modifications en fonction des impondérables : météo, fatigue du groupe, etc.

8 - Garanties et assurances

1 - Assurance obligatoire

L'association, son personnel (permanent et saisonnier), ses adhérents et ses membres sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F - N° de police : 2102881P, elle comprend : a) la responsabilité civile ; b) l'assistance et le rapatriement (si nécessité médicale). En cas de rapatriement, le vacancier devra obligatoirement être accompagné ; c) la responsabilité lo-

cative sur les lieux de séjour ; d) les vols, pertes : ces risques sont couverts par la M.A.I.F. jusqu'à concurrence de 600 € et sur présentation de factures. Les objets de valeur (les bijoux notamment) ne sont pas assurés. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.

Cette garantie est acquise automatiquement au moment de l'inscription à un séjour et est valide du début à la fin dudit séjour. Son coût est inclus dans le prix du séjour.

2 - Assurance facultative

Il est vivement recommandé de souscrire une assurance annulation qui s'élève à 3,98 % du coût du séjour (sous réserve du taux définitif établi par la MAIF en 2020). Cette garantie permet à la suite d'une annulation en cas de force majeure (décès, accident, maladie) d'obtenir le remboursement des sommes dues et/ ou versées à l'association Idoine, sur présentation d'un certificat médical. Elle pourra couvrir les frais de résolution tels que détaillés dans l'information 7-a ciavant. Cette garantie est acquise à l'inscription, et ce, jusqu'au moment du départ. Il est à noter que cette assurance ne couvre pas une interruption en cours de séjour.

9 - Médical

• En cas de médication, il y a obligation de nous fournir : un pilulier préparé/semaine/personne en joignant une ordonnance dactylographiée avec la posologie qui sont à placer dans la valise de la personne. Pour la préparation des piluliers, il est obligatoire d'utiliser des piluliers sécurisés et à usage unique (comportant la photo de la personne), ou ceux fournis par Idoine.

Nous vous rappelons que les traitements en solution buvable ne peuvent pas être administrés par nos équipes : le cas échéant il est obligatoire de fournir leur substitut Per-os. La distribution des médicaments Per-os est assurée par les responsables et/ou l'assistant sanitaire sur les lieux de séjour.

- Pour le jour du départ :
- Si le départ a lieu dans la matinée, le traitement du matin sera obligatoirement donné par vos soins quelque soit l'heure de départ, le traitement du midi devra obligatoirement se trouver dans la pochette médicale de couleur (fournie par ldoine) que vous devrez remettre aux personnes en charge présentes au moment du départ.
- Si le départ a lieu l'après-midi, la pochette

bleue, ainsi que l'ensemble des traitements de la personne devront se trouver dans la valise, sauf si la personne a un traitement à prendre à 16h.

- Les injections devront, si possible, être faites avant, sinon il est impératif de nous le signaler afin d'organiser sur place, le relais avec le personnel médical. La personne devra être en possession de sa carte vitale ou d'une copie de l'attestation de sécurité sociale, copie de la carte de mutuelle, d'une prescription médicale et éventuellement du matériel et produit. Dans ce cas, la pochette médicale avec la posologie du jour de départ ne doit pas être placée dans la valise.
- Pour la location de matériel médical et/ou les soins infirmiers, il est obligatoire de prendre contact avec Idoine afin de vous assurer de la possibilité de poursuivre les soins nécessaires sur le lieu de séjour.
- Pour les soins quotidiens, telle qu'une toilette complète, cela ne relève pas des compétences des animateurs-accompagnateurs. Les soins nursing ne sont plus possibles sur les séjours.
- Pour les personnes incontinentes : il est obligatoire de fournir au minimum des protections de matelas spécifiques ou celles-ci vous seront facturées par Idoine.
- Pour les personnes ayant besoin de matériel ergonomique (assiette, verre et couvert par exemple), il est obligatoire de fournir le nécessaire.
- Pour les personnes ayant besoin d'eau gélifiée ou de complément alimentaire (crème hyper-protéinée par exemple) il est obligatoire de fournir le nécessaire pour toute la durée du séjour.
- · La carte vitale originale est obligatoire pour les personnes ayant besoin de location de matériel médical et/ou de soins (soin infirmier, kinésithérapie, etc.).

10 - Responsabilité

- Nous agissons en qualité de mandataire des adhérents auprès des transporteurs, hôteliers et autres prestataires de service. De ce fait, nous ne pouvons être tenus pour responsable de modifications de programmes dues à des cas de force majeure (mouvements de grève, retards imposés par les compagnies de transport, catastrophes naturelles ou tout autre événement extérieur indépendant de notre volonté).
- La réalisation des séjours proposés dans notre brochure implique l'intervention de différents organismes : propriétaires de gîte, gérants d'im-

meubles, hôteliers, transporteurs, etc. Idoine, en tant qu'organisateur est responsable de plein droit de la bonne exécution de tous les services de voyage inclus et est tenu d'apporter une aide au voyageur en difficulté. En cas de défaillance d'un des prestataires, Idoine se chargera d'agir en sa qualité d'acheteur et fera tout son possible afin que l'adhèrent n'en soit pas perturbé.

- Durant le séjour, un membre de la famille ou un éducateur souhaitant rendre visite à un vacancier peut passer une journée à l'extérieur du groupe avec ce dernier. Il devra impérativement signer une décharge de responsabilité, indiquant l'identité de la personne et le lieu de destination. À partir de ce moment là, la responsabilité de l'association sera suspendue jusqu'au retour du vacancier sur le séjour.
- Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité constatée lors de son séjour.
- Idoine décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent liquide lors des transports et pendant toute la durée du séjour.

11 - Réclamation

Les réclamations pourront être adressées à l'association Idoine par courrier avec Accusé de Réception, accompagnées des pièces justificatives. À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site www.mtv.travel.

B. Dispositions concernant les inscriptions et le déroulement des séjours

1 - Inscriptions

- Le choix du séjour se réalise en fonction des besoins en accompagnement des personnes. Nos séjours sont répartis en quatre groupes : les flâneurs pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement permanent, les promeneurs pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement soutenu, les touristes pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement ponctuel et les routards pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement discret. Le catalogue précise les degrés d'accompagnement et les caractéristiques d'accueil de chaque séjour.
- Une pré-réservation par téléphone est nécessaire, à la suite de quoi un devis comportant l'ensemble des informations précontractuelles sera adressé à l'inscrivant, qui le transmettra, si besoin, au responsable légal du vacancier.
- Pour confirmer l'inscription, le devis et la fiche d'inscription (incluse en fin de catalogue) devront nous être retournés signés par le responsable légal du vacancier, accompagnés d'un versement de 250 euros pour 1 semaine, 400 euros pour 2 semaines, 500 euros pour 3 semaines. Ces documents doivent parvenir à l'association 30 jours maximum après la pré-inscription, faute de quoi, la réservation sera caduque.
- Un dossier personnel, une synthèse individuelle et un questionnaire médical vous seront adressés à la suite. À la lecture de ces documents, Idoine peut juger que le profil est incompatible avec le séjour choisi, dans ce cas, nous réétudierons ensemble la demande.

Ces documents doivent nous être retournés dans les 30 jours après leur réception. Il est indispensable pour la préparation et le déroulement des séjours que nous soyons en possession de l'ensemble des informations concernant les besoins en accompagnement et la santé des vacanciers. Ces documents répondent aux exigences de l'instruction n° DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juil-let 2015 en application du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015, et des articles D344-5-7 et D344-5-8 du code de l'action sociale et des familles.

- Idoine décline toute responsabilité en cas d'incident et/ou d'accident, dû à un fait non indiqué, erroné ou non sincère dans les documents demandés. Idoine se réserve la possibilité de ne pas

enregistrer une inscription ou d'annuler le contrat si les documents ne sont pas reçus dans les délais prévus.

2 - Équipe d'animateur - accompagnateur

Ils ne sont ni des professionnels du secteur médical, ni de l'éducation spécialisée; de ce fait, nous ne pouvons accueillir des problématiques trop importantes, non stabilisées, sur le plan du handicap intellectuel, du handicap psychique ou physique. Aussi, ils ne peuvent assurer d'actes médicaux (ni s'en rapprochant), réservés au personnel soignant. Leurs tâches couvrent:

· Assurer le bon déroulement du séjour · Veiller à la protection, au bien être de l'adhérent · Offrir un accueil sécurisant aux vacanciers · Respecter les conditions contractuelles Idoine / représentant d'adhérent · Tenir informé l'association Idoine du déroulement du séjour et de toutes informations/évènements relatifs à la santé et à la sécurité de chaque adhérent.

Conformément au RGPD, les informations personnelles des accompagnateurs ne peuvent être transmises aux établissements et/ou familles des adhérents sans leur accord préalable. En cas de refus, l'association Idoine sera l'unique interlocuteur entre les établissements et/ou familles des adhérents et l'équipe du séjour. L'association Idoine est joignable 24h/24 et 7j/7 en période de séjour via le numéro d'astreinte suivant : 06-73-94-13-53.

3 - Transports

Ils sont inclus selon les conditions suivantes : Transport du lieu de résidence à la plateforme de départ. • À partir de 7 personnes inscrites sur les mêmes dates de départ et/ou de retour, et provenant de la même région : Idoine organise les transports d'un point de rendez-vous à la plateforme de départ à Besançon et/ou de la plateforme au point de rendez-vous. Le point de rendez-vous sera défini en fonction des inscriptions et communiqué ultérieurement. · En decà de 7 personnes inscrites sur les mêmes dates de départ et/ou de retour : un point de rendez-vous peut vous être proposé, soit sur le lieu de séjour, soit à la plateforme de départ à Besançon ou soit sur le trajet du séjour. Les transports proposés ci-dessus ne sont pas obligatoires, les personnes n'y faisant pas appel ne peuvent prétendre à un quelconque dédommagement.

Transport pendant le séjour. • Chaque séjour bénéficie de ses propres véhicules pendant toute la durée du séjour. Les départs et les retours se font depuis la plateforme d'Idoine à Besançon · Pour certains séjours éloignés de la plateforme d'Idoine, l'aller et/ou le retour peut/peuvent se faire sur deux jours. Le prix de la nuit d'hôtel est compris dans le prix du séjour. Pour tout cas particulier, il est préférable de nous interroger avant l'inscription.

4 - Administration

- Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription : devis et fiche d'inscription signés par le responsable légal du vacancier, dossier personnel, synthèse individuelle, questionnaire médical et attestation de sécurité sociale. Pour vos traitements médicaux durant le séjour : l'original de votre ordonnance dactylographiée avec la posologie du traitement.
- La carte vitale originale est obligatoire pour les personnes ayant besoin de location de matériel médical et/ou de soins (passages infirmiers, kiné, etc.).
- Pour tous les séjours : la photocopie et non l'original de votre carte d'identité, de mutuelle et d'invalidité.

Conformément au RGPD, les données recueillies par l'Association Idoine sont conservées sur un serveur sécurisé, ne sont transmises qu'aux salariés permanents et aux accompagnateurs des séjours de l'association Idoine, soumis à une clause de confidentialité. Le dossier personnel, la synthèse individuelle et le questionnaire médical ne sont conservés que pendant la durée du séjour

5 - Argent personnel

Nos équipes peuvent aider à la gestion de l'argent personnel pour les personnes qui le souhaitent. Dans ce cas, la somme correspondante doit nous être adressée par chèque ou virement, distinct de celui du règlement du séjour, à l'ordre de l'association Idoine, 30 jours avant l'ouverture du séjour. Passé ce délai, nous ne pourrons accepter aucun règlement en chèque ou en virement.

Si la personne peut gérer seul son argent personnel, elle conservera la somme qui lui aura été remise par son établissement, famille ou tuteur. De manière générale, nous pensons qu'une somme de 25,00 à 30,00 € par semaine est suffisante. Il est prudent d'éviter de confier des sommes trop importantes. Nous ne garantissons pas les pertes, ni les vols de cet argent, c'est pourquoi nous n'accepterons aucune somme en liquide

lors des départs. En effet, pour tout argent personnel fourni en liquide dans les valises, Idoine décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors des transports et pendant toute la durée du séjour.

6 - Médical / Aide pour les soins

Se reporter à l'information A-9 ci-avant.

7 - Partenariat : Représentants d'adhérents et l'Association Idoine

Nous attendons de la part des représentants de nos adhérents :

- L'utilisation d'un pilulier sécurisé à usage unique ou celui fourni par Idoine.
- De fournir l'attestation de sécurité sociale de chaque personne.
- De fournir la carte vitale pour les personnes ayant des soins infirmiers et/ou de la location de matériel médical.
- Une transparence dans les dossiers et des informations fiables.
- De fournir tout renseignement et conseil via une synthèse personnelle, ainsi que le matériel nécessaire à la prise en charge de la personne.
- Une permanence téléphonique 24h/24h et 7j/7j durant la période de séjour.

Vous pouvez nous solliciter pour une rencontre au sein de votre établissement tout au long de l'année, pour présenter en direct nos séjours, séjours parenthèses, activités de loisirs et/ou les bilans des vacanciers.

8 - Aides financières

Vous pouvez solliciter : · La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) dans le cadre de la PCH (Prestation Compensatrice du Handicap) · L'ANCV (chèques vacances) · Les comités d'entreprises · Les caisses de retraite et de prévoyance · Les Conseils Départementaux ou Conseils Régionaux · Les CCAS ou les communes.



Un catalogue plus facile à lire pour choisir vos séjours de vacances.

Ce catalogue est écrit en "Facile à lire et à comprendre" par l'association Écarts d'arts. Il est mis en page et illustré par le studio Champ Libre.

Il a été relu par les journes du CMDre de Veueluse

Il a été relu par les jeunes du CMPro de Vaucluse. Le CMPro est un établissement médico-social

de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté.

Crédits photographiques :

Saint Laurent en Grandvaux : Bisons © Par animalier du Hérisson Françalmont hiver : Maison Françoisler © Office de Tourisme

Francalmont hiver : photo du gite et des chevaux © Le Ranch de la Vaivre La Chapelle Saint Sauveur : Musiciens © Office du tourisme du Grand Dole



15 C, Chemin des Essarts 25000 Besançon Tél. : 03 81 53 00 36

contact@association-idoine.fr

• associationidoine

www.association-idoine.fr

N° d'agréments : 2020-0019-SOCIAL (27/02/2020)





